

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-05-18****COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2026****ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h45, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle des fêtes de Massugas, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président.

Date de la convocation : 5 mai 2026

Délégués en exercice : 39 Délégués présents à l'ouverture de la séance : 35 Pouvoirs : 3

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Muriel ALBOUY, Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS.

Société Votebox : Jean-Philippe CARPENTIER, Intervenant

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : Mme DELLIS Aurore, DUDON Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de LEOCATA-BLACK Marlène), POCINO Robert, ESCALIER Fernand / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, JOVIN Denis, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DELBANCUT Eric / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BAIA Patrick, CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, HOUNIEU Jean-Philippe, MERY Aurore, PILLON Isabelle, RIBEYREIX CLAYTON Jennifer, CONORD Diana, NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Sébastien, RICAUD Fabrice, SUADEAU Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène (donné pouvoir à Mme LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT TRISTAN (donné pouvoir à M. NORMAND Mathieu) / **Communauté de communes du Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry (donné pouvoir à M. BOUTY Gilbert).

Absent excusé :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : QUEBEC Christophe.

Absent non excusé :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques

Délégués présents n'ayant pas droit de vote :

Communauté de communes du Pays Foyen : NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan).

Communauté de communes du Grand ST Emilionnais : AMOREAU Pascal / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** Mme CASTENET Isabelle / **Communauté de communes du Pays Foyen :** DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** DERC Pascal



ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'USTOM et son arrêté préfectoral de validation du 31 juillet 2020,

Considérant que :

Le bureau de vote est composé du Président de l'USTOM, Monsieur Fabrice MICHEL, et de deux assesseurs : Bastien MERCIER et Alexandre LAMARCHE

Le Président de séance a proposé de procéder à l'élection du quatrième Vice-Président de l'USTOM et a réalisé un appel à candidatures.

Après appel à candidature, un délégué s'est porté candidat :

- Monsieur Bruno MARTY, Maire de La Réole.

Après audition des candidats, le Président, Monsieur Fabrice MICHEL a fait procéder à un vote à scrutin secret.

Chaque délégué a procédé au vote sur son boîtier électronique,
Après le vote du dernier délégué, les résultats du premier tour ont été :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 37

A déduire, déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Monsieur Bruno MARTY : 33 (trente-trois) voix
- Madame CONORD DIANA : 1 (une) voix

Monsieur Bruno MARTY a été proclamé, à la majorité, quatrième Vice-Président de l'USTOM

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Marie-Claude LAVIGNAC

Le Président
Fabrice MICHEL

Certifiée exécutoire
Sous-Préfecture le :
Par publication ou notification le :